

Commune de Montrond le Château (Doubs)

**Conseil Municipal  
du Lundi 6 mai 2019  
Séance ordinaire**

L'an deux mille dix-neuf le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes ANTONI Marie-Jo, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette, Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :** Néant

**Délégation de pouvoir :** Néant

Un scrutin a eu lieu : Mme LIDOINE Christelle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1- **Urbanisme**

**Permis de construire :**

- M. et Mme PIGUET Aurélien : construction d'un garage
- M. et Mme ROGNON J-Pierre : construction maison d'habitation

**Déclaration préalable de travaux :**

- M. PICENNI Benoît pour « le Pitch » : Création d'une pergola.

2 – **Profil acheteur**

3 – **Notre Dame de Paris – subvention exceptionnelle**

4 – **CCLL : Transfert eau/assainissement**

5 – **Questions diverses**

6 – **Informations diverses**

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme le Maire demande l'ajout :

- D'une déclaration de travaux de M. MATAIGNE Christian
- l'attribution du logement communal, 17 Grande Rue

Demandes accordées

-----

1- URBANSIME

**Permis de construire :**

- M. et Mme PIGUET Aurélien : construction d'un garage
- M. et Mme ROGNON J-Pierre : construction maison d'habitation

**Déclaration préalable de travaux :**

- M. PICENNI Benoît pour « le Pitch » : Création d'une pergola
- M. MATAIGNE Christian : installation de panneaux solaires

## 2 – PROFIL ACHETEUR

Mme le Maire explique :

Le profil d'acheteur au sens de l'article 41 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés public est la plateforme de dématérialisation permettant notamment aux acheteurs de mettre les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques par voie électronique et de réceptionner par voie électronique les documents transmis par les candidats et les soumissionnaires.

Cette mesure s'applique aux marchés supérieurs à 25 000 € HT.

La Société SYNAPSE Entreprises sise 125 boulevard Lefebvre – 75015 PARIS propose un « pack Profil Acheteur » pour un montant de 85 € HT par dossier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour cette entreprise.

## 3 – NOTRE DAME DE PARIS – subvention exceptionnelle

Un courrier de l'association des Maires du Doubs (AMD25) a été envoyé le 18/04/2019 pour inviter la commune à participer à la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris. Le Conseil Municipal ne souhaite pas subventionner cette reconstruction.

## 4 - CCLL : Transfert eau/assainissement

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au plus tard.

- que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de Communes Loue Lison ne dispose pas actuellement des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Ceci étant, le conseil municipal se prononce, par 14 voix pour et 1 abstention :

→ **contre** le transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

→ **contre** le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 5- ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal attribue à M. BUSATTO Kévin et Mme BON Armelle le logement communal 17 Grande Rue à compter du 01/05/2019. Le loyer s'élève à 340 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement d'une caution par M. BUSATTO et Mme BON Armelle de 340 € correspondant à un mois du loyer initial. Il accepte le remboursement de la caution à M. Georges PERTON d'un montant de 330.16 €.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

Courrier de M. CUENIN Jean-Pierre, de l'association Action Humanitaire Franc-Comtoise sise à Cléron, qui sollicite le prêt gracieux de la salle polyvalente pour un concert donné par les Marchands du Bonheur en faveur de Martial RATTE le vendredi 20 septembre 2019. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## 6- INFORMATIONS DIVERSES

- Les transports scolaires sont gratuits sur l'ensemble de la région Bourgogne/Franche-Comté.
- Invitation de Mme Fannette CHARVIER pour le Débat « Parlons d'Education » le vendredi 17 mai 2019 à 19 h 00 au Kursaal.
- Commission Cadre de Vie :  
Le 10/05/2019 à 9 h 00 : installation du skatepark  
Le 16/05/2019 à 17 h 00 : démontage de l'appentis de l'ancienne moto-pompe  
Le 20/05/2019 à 20 h 30 : réunion avec Hervé PERTON pour les Journées du Patrimoine

\* Prochain conseil le lundi 3 juin 2019 à 20 h 30  
La séance est levée à 23 h 00

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
DCM n° 2019/06-05-01	Choix profil acheteur
DCM n° 2019/06-05-02	Transfert des compétences eau potable et/ou assainissement collectif
DCM n° 2019/06-05-03	Attribution logement communal – 17 Grande Rue